

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 heures, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, mesdames les conseillères Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque et Frédéric Lavoie.

Monsieur François Jean, conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-147

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 19 h 03.

Il est,
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mai 2026
- 1.4 Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées – 1^{er} au 7 juin 2026
- 1.5 Proclamation – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2026

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026-2027 – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- 3.2 Autorisation de signatures – Addenda – Entente relative à l'utilisation d'installations sportives dans le cadre d'activités de hockey de terrain – L'Échappée Hockey inc.
- 3.3 Autorisation – Inscriptions – Désignation des élu.e.s – Congrès annuel – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Année 2026

4. **TRÉSORERIE ET FINANCES**

4.1 Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements

4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement

4.3 Autorisation – Concordance et courte échéance – Refinancement du règlement 393-00-2010 – Emprunt par billets au montant de 1 190 500 \$

4.4 Autorisation – Octroi de contrat – Implantation de la plateforme « Comptes de taxes en ligne » – PG Solutions inc.

4.5 Autorisation – Provision pour imprévus – Travaux de construction – Terrains de pickleball – Parc Gilles Plante
5. **AVIS DE MOTION**
6. **RÈGLEMENT**
7. **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1 Dépôt du projet du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mai 2026

7.2 Demande d'approbation d'un PIIA – Enseigne détachée – Le petit village grec – Lot 4 493 276 – 3, chemin du Richelieu – Zone MXT-7

7.3 Demande d'approbation d'un PIIA – Transformations extérieures – Modification d'une ouverture – Lot 4 493 046 – 130, rue Nobel – Zone R-1
8. **RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

8.2 Autorisation – Fin de la période d'essai – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent pour un minimum de 42 semaines par année – Employé numéro 55-0650
9. **SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**
10. **SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

10.1 Autorisation de signature – Bail de location 2026-2027 – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVSR)
11. **AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**
12. **AFFAIRES COURANTES**

12.1 Correspondance générale

12.2 Deuxième période de questions

12.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et la présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'a été acheminée ni posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-148

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mai 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mai 2026 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mai 2026 soient et sont approuvés, tel que présentés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-149

Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées – 1^{er} au 7 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine québécoise des personnes handicapées » se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société en faisant connaître les réalités vécues par les personnes handicapées, le tout afin de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT QUE la solidarité collective est nécessaire et peut se concrétiser, entre autres, par une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées et des obstacles supplémentaires que celles-ci vivent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2026 « Semaine québécoise des personnes handicapées » et souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Ville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-150

Proclamation – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance envers les personnes âgées peut exister dans tous les milieux et qu'elle est insidieuse, destructrice et inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance constitue un problème social qui toucherait plus de 114 400 personnes âgées selon les données de décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs types de maltraitance, notamment psychologique, physique, sexuelle, matérielle ou financière, ainsi qu'organisationnelle, et que la violation des droits et l'âgisme sont également considérés comme de la maltraitance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite s'unir à ce mouvement pour encourager de petites actions quotidiennes qui renforcent l'appartenance et diminuent l'isolement;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, qui est soulignée le 15 juin, vise à sensibiliser la population à cette problématique et à encourager la dénonciation et l'action;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville tient à sensibiliser sa population à cette problématique et à promouvoir des milieux de vie respectueux, sécuritaires et exempts de toute forme de maltraitance envers les personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal proclame le 15 juin 2026 comme la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées;

QUE le conseil municipal invite la population à poser un geste de solidarité, notamment en portant un vêtement ou un accessoire mauve, couleur officielle de la campagne de sensibilisation.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-151

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026-2027 – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

CONSIDÉRANT QUE le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) est un organisme sans but lucratif qui œuvre à développer une approche écosystémique basée sur la concertation relative à la gestion intégrée des ressources dans une démarche de développement durable pour l'ensemble du territoire de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler son adhésion au COVABAR;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget de fonctionnement pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) pour l'année 2026-2027, ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 150 \$;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, pour agir à titre de représentant et monsieur Frédéric Lavoie, conseiller à titre de substitut au sein du COVABAR;

QUE Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-152

Autorisation de signatures – Addenda – Entente relative à l'utilisation d'installations sportives dans le cadre d'activités de hockey de terrain – L'Échappée Hockey inc.

CONSIDÉRANT l'Entente relative à l'utilisation d'installations sportives dans le cadre d'activités de hockey de terrain conclue entre la Municipalité de McMasterville et Dekhockey L'Échappée en date du 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette entente afin notamment de mettre à jour la désignation des parties et de modifier certaines dispositions et annexes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'addenda à l'Entente relative à l'utilisation d'installations sportives dans le cadre d'activités de hockey de terrain à intervenir entre la Ville de McMasterville et L'Échappée Hockey inc.;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer ledit addenda, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-153

Autorisation – Inscriptions – Désignation des élu.e.s – Congrès annuel – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le prochain Congrès annuel de la FQM se tiendra du 24 au 26 septembre 2026, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles au budget de fonctionnement pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal désigne et autorise l'inscription de madame Magalie Taillon, mairesse, mesdames Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, conseillères, ainsi que monsieur Robert Pelletier, conseiller, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026, qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

QUE les frais découlant de cette activité soient assumés par la Ville et qu'une avance de 500 \$ soit versée en temps utile par les Services de la trésorerie et des finances, le cas échéant, le tout, conformément au *Règlement numéro 429-00-2022 régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus municipaux.*

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-154

Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements, portant le numéro STF-2026-16, en date du 1^{er} juin 2026, pour un montant total de 947 899,04 \$ et autorise l'émission des paiements;

QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements, portant le numéro STF-2026-17, en date du 1^{er} juin 2026, pour un montant total de 2 215 109,49 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-155

Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisées au budget de fonctionnement durant la période du 24 avril au 22 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisées au budget de fonctionnement durant la période du 24 avril au 22 mai 2026, portant le numéro STF-2026-15.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-156

Autorisation – Concordance et courte échéance – Refinancement du règlement 393-00-2010 – Emprunt par billets au montant de 1 190 500 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de McMasterville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 190 500 \$ qui sera réalisé le 8 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
393-00-2010	1 190 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 393-00-2010, la Ville de McMasterville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 8 juillet 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 janvier et le 8 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant	Note
2027	58 400 \$	
2028	60 800 \$	
2029	63 400 \$	
2030	66 100 \$	
2031	69 000 \$	(à payer en 2031)
2031	872 800 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 393-00-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-157

Autorisation – Octroi de contrat – Implantation de la plateforme « Comptes de taxes en ligne » – PG Solutions inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite optimiser la gestion des comptes de taxes relatifs aux immeubles sur son territoire en procédant à l'implantation d'une plateforme en ligne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour des motifs de compatibilité, d'intégration et de continuité opérationnelle, de requérir ce service auprès du prestataire actuellement responsable du système comptable municipal, à savoir PG Solutions inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services de PG Solutions inc. datée du 24 avril 2026 concernant l'implantation et l'utilisation de sa plateforme « Comptes de taxes en ligne »;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté « Gestion administrative et informatique » est requise afin d'assurer la disponibilité des crédits nécessaires au financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat concernant l'implantation de la plateforme « Comptes de taxes en ligne » à PG Solutions inc., pour un coût unique de 11 411 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 24 avril 2026;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat concernant l'hébergement et l'utilisation annuelle de licences de la plateforme « Comptes de taxes en ligne » à PG Solutions inc., pour un coût annuel maximal de 1 706 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2026, conformément à l'offre de services datée du 24 avril 2026;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Gestion administrative et informatique » pour un montant maximal de 13 117 \$, plus les taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses reliées à ce contrat pour l'année financière 2026;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-158

Autorisation – Provision pour imprévus – Travaux de construction – Terrains de pickleball – Parc Gilles Plante

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-042 octroyant le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux concernant l'aménagement de quatre terrains de pickleball au parc Gilles Plante à la firme Le Groupe Conseil Génipur inc. pour un montant total de 67 600 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-145 octroyant le contrat pour les travaux de construction de quatre terrains de pickleball, à la réfection du sentier multifonctionnel adjacent ainsi qu'aux travaux d'électricité prévus en option à l'entreprise Les Pavages et terrassements St-Bruno Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 458 372,18 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses non prévues pourraient être requises;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant du fonds réservé « Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels » est nécessaire afin de pourvoir aux dépenses liées à ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise une provision pour des travaux imprévus, d'un montant maximal de 80 000 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la réalisation du mandat de services professionnels et des travaux de constructions des terrains de pickleball au parc Gilles Plante;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant du fonds réservé « Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels », d'un montant maximal de 80 000 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer l'ensemble des dépenses liées à la réalisation de ce projet;

QUE toutes les dépenses pour les travaux imprévus doivent préalablement être approuvées selon le processus de gestion contractuelle avant d'être engagées.

« ADOPTÉE »

Dépôt du projet du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mai 2026

Le conseil municipal prend acte du dépôt du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mai 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-159

Demande d'approbation d'un PIIA – Enseigne détachée – Le petit village grec – Lot 4 493 276 – 3, chemin du Richelieu – Zone MXT-7

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 493 276 et vise à permettre l'installation d'un message sur l'enseigne détachée existante pour le commerce « Le petit village grec »;

CONSIDÉRANT le plan déposé à l'appui de l'étude de la demande, préparé par Niko Publicity et reçu le 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 2022-238 a permis de régulariser les éléments dérogatoires liés au nombre, au type, aux matériaux, à l'emplacement ainsi qu'à la superficie d'affichage de l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT QU'un projet de modification du message a été approuvé par la résolution numéro 2025-341, mais que des modifications supplémentaires ont été apportées à la suite de l'émission du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la plupart des objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 381-00-2008, tel que modifié;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution CCU-2026-24 datée du 19 mai 2026, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA portant sur le lot numéro 4 493 276 et visant à permettre l'installation d'un message sur l'enseigne détachée pour le commerce « Le petit village grec » situé au 3, chemin du Richelieu, et ce, aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient terminés dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'approbation du conseil municipal;
- Que le dépôt de garantie de 500 \$ exigé par la résolution numéro 2025-341 soit conservé à titre de dépôt de garantie pour le présent projet, et ce, afin d'assurer la conformité des travaux au PIIA dans les délais accordés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-160

Demande d'approbation d'un PIIA – Transformations extérieures – Modification d'une ouverture – Lot 4 493 046 – 130, rue Nobel – Zone R-1

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 24 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 493 046 et vise à permettre le remplacement de la porte avant;

CONSIDÉRANT les dessins techniques de la compagnie Groupe Novatech reçus le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait partie d'un ensemble de petites maisons ouvrières construites en 1917 pour les travailleurs de l'usine CXL;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait partie de l'inventaire du patrimoine de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la plupart des objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 381-00-2008, tel que modifié;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution CCU-2026-25 datée du 19 mai 2026, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA portant sur le lot numéro 4 493 046 et visant à permettre le remplacement de la porte avant pour l'habitation unifamiliale située au 130, rue Nobel, et ce, conditionnellement à ce que les travaux soient terminés dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'approbation du conseil municipal.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-161

Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés contractuels, temporaires ou remplaçants en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants portant le numéro RH-2026-12.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-162

Autorisation – Fin de la période d'essai – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent pour un minimum de 42 semaines par année – Employé numéro 55-0650

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-345, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, par laquelle le conseil municipal prenait acte de l'embauche de l'employé portant le numéro 55-0650 à titre de journalier aux espaces publics et récréatifs, pour une durée annuelle minimale de quarante-deux (42) semaines conditionnellement à une période d'essai de neuf (9) mois, conformément à l'article 4.06 de la convention collective 2019-2025;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la période d'essai a été réduite à six (6) mois aux termes de l'article 4.08 de la convention collective 2026-2030, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 55-0650 a complété sa période d'essai à la satisfaction des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal prenne acte de la fin de la période d'essai et confirme, en date du 1^{er} juin 2026, la permanence de l'employé portant le numéro 55-0650 à titre de journalier aux espaces publics et récréatifs pour une durée annuelle minimale de quarante-deux (42) semaines, le tout aux taux et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-163

Autorisation de signature – Bail de location 2026-2027 – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVr)

CONSIDÉRANT QUE le bail de location des locaux libres au Centre Communautaire Intégré de McMasterville (CCIM) entre la Ville et le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVr) vient à échéance le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT le souhait des deux parties de procéder à la signature d'un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE le CSVr a pour mission de promouvoir la pratique du soccer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise la signature du bail pour la location de locaux au Centre Communautaire Intégré de McMasterville (CCIM), locaux situés au 187, rue de Normandie, entre la Ville de McMasterville et le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVr), et ce, pour une période allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer ledit bail ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Correspondance générale

1. Rapport annuel – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – 2025
2. Correspondance de la Première ministre Christine Fréchette – Achats québécois – Municipalités
3. Résolution 26-05-120 de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-le-Richelieu – Dénonciation de l'entente intermunicipale de la RIEVR

Deuxième période de questions

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-164
Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 23.

« ADOPTÉE »

La mairesse,	La directrice des Services juridiques et greffière,
--------------	--

Magalie Taillon	Me Marie-Josée Bédard
-----------------	-----------------------
